

CHRONIQUES INTÉRIEURES

I. - ALGÉRIE*

LA PRÉPARATION DU VI^e CONGRÈS DU FLN ET L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME POLITIQUE.

LES PRODROMES DE LA CRISE DE 1988

Le VI^e Congrès du Parti FLN était attendu comme l'étape charnière d'un régime en voie de se réformer. Non qu'il ait été envisagé un changement profond dans les institutions, mais dans ce qui constituait l'un des volets de l'ordre du jour, il devait entériner, après coup, l'un des deux «monuments» politiques et techniques de la décennie de pouvoir du Président Chadli Bendjedid, l'autonomie des entreprises. L'autre «réforme», la restructuration des domaines agricoles du secteur public, formule pudique désignant dans la réalité le partage des terres autogérées aux fils de la nomenklatura et aux réseaux de clientèle, avait déjà été décidée et appliquée à la faveur d'une circulaire clandestine ayant précédé la loi votée par l'Assemblée Nationale sans la moindre opposition sérieuse et malgré son inconstitutionnalité.

Le second volet de l'ordre du jour de ce Congrès devait être la réélection du Président Chadli Bendjedid au poste de Secrétaire Général du Parti qui lui permettrait de se présenter à un troisième mandat à la tête de l'État. Le VI^e Congrès du Parti du FLN s'est tenu. Mais l'ordre du jour, dont les dossiers se préparaient et se discutaient à la «base» depuis plusieurs mois n'a pas été respecté et a été bousculé.

Les événements du mois d'octobre 1988 ont perturbé l'ordonnement d'un schéma déjà établi, ainsi que les spéculations des initiés, qui alimentaient les analyses de la doxa d'en bas.

Il aura fallu attendre dix ans et la pression de la rue pour que le régime politique admette, après avoir promis une «vie meilleure», n'avoir pas pu ou voulu réaliser une démocratisation de la société. Il aura fallu trois journées de manifestations pour que les mythes entretenus depuis un quart de siècle s'écroulent sous l'action de «lycéens et de gamins». Le Parti, les Organisations de masse, l'Administration n'ont pas évalué – ou l'ont mal

* La défection en dernière minute de l'auteur des récentes «chroniques algériennes» nous a contraint à déplacer dans cette rubrique l'article de Fawzi ROUZEK initialement destiné aux «Actualités politiques». Son objet répond en partie à ce que nos lecteurs attendent de ces chroniques bien qu'il en déborde le cadre. Nous comptons sur leur compréhension. NDLR.

fait – la désaffection d'un peuple envers un système politique fonctionnant en vase clos et sourd à ses aspirations.

«Très souvent, une société ne peut se transformer que par une révolution; ceci devrait nous rappeler que la stabilité d'un régime a ses désavantages et qu'on ne peut restreindre la définition du développement politique à la seule stabilité d'un régime donné. L'idée principale est que les problèmes de base sont de nature institutionnelle» (1).

La stabilité du régime algérien se réduisait au ronronnement d'un unique discours politique, enfermé depuis 26 ans dans la même tautologie. Si le régime politique semble aujourd'hui amorcer le changement, le système, quant à lui, se prolonge identique à ce qu'il était, et la société algérienne demeure apparemment figée. Ce n'est donc pas d'une révolution qu'il s'est agi, c'est à dire d'un «changement brusque et violent de la structure sociale ou politique d'un État, souvent d'origine populaire» (2). Il n'y a pas eu de changement brusque et violent de la structure sociale ou politique de l'Algérie. Les événements d'octobre 1988 ne peuvent être donc qu'une émeute, un soulèvement populaire spontané ou alors une révolte qui se définit comme une opposition vivement exprimée. A moins – l'hypothèse n'est pas à exclure – que ce soit une révolution de palais, laquelle s'exprime par une «redistribution des postes de pouvoir à l'intérieur d'un groupe dirigeant, sans participation populaire» (3). Comme il n'est pas précisé à quel niveau n'intervient pas cette participation populaire, nous pouvons comprendre qu'il s'agit de «pression populaire», étant entendu que la participation populaire n'a jamais été sollicitée lorsqu'il s'agit des postes de pouvoir. L'histoire nous rappelle tout de même que certaines révolutions de palais ont été «justifiées» par une participation populaire provoquée. Qu'il y ait eu, comme dans le cas de l'Algérie, des débordements imprévisibles que le scénario initial n'avait pas prévus, ne change rien à l'hypothèse. Cette dernière peut même être renforcée dans la mesure où l'état de siège, en dramatisant l'événement, renforce l'idée de changement et précipite l'organisation des échéances, l'Algérie ayant toujours vécu au rythme des échéances porteuses de changements avortés. S'il n'y a pas eu révolution, il y eut par contre rupture. Le modèle de société proposé, conçu et surveillé par le haut a été rejeté par une libre expression de la société civile, jusqu'ici méprisée par la classe politique.

Les mass média, les lettres des lecteurs, les tribunes libres ont décrit depuis octobre 1988 ce qu'ils refusaient intérieurement depuis longtemps, à savoir «le système du Parti Unique, donc la dictature d'un clan sur le reste de la société» (4), et l'envahissement du champ politique par les discours idéologiques et les appareils.

Dire à quel moment est intervenue la coupure entre sociétés civile et politique nous ramènerait à des antécédents historiques que d'autres auteurs

(1) HERMASSI (E.B.), *État et Société au Maghreb*, Éd. Anthropos, Paris 1975, p. 10.

(2) Définition du Petit Larousse.

(3) Petit Larousse.

(4) BALHI (M.), «Ministres : le jeu des dominos», *Algérie-Actualité*, semaine du 3 au 9 novembre 1988, n° 1203, p. 14.

ont déjà précisés (5). Contentons-nous d'observer que depuis «l'été de la honte» le désenchantement s'est installé, avec de temps à autres des sautes d'humeur présentées comme étant marginales ou catégorielles, dues à des causes extérieures et sans aucun rapport avec le système politique établi, ni la société socialiste. Une véritable dichotomie s'est imposée en Algérie entre l'État et la société : la société politique a été réduite à la notion d'État, et le binôme État-Société civile s'est substitué au binôme société politique – société civile. Mais il semble que cet espace bipolaire se soit restructuré à son tour et que de part et d'autre la séparation se soit écroulée (6).

Nous en resterons quant à nous au binôme société politique – société civile pour appréhender le système algérien, dans lequel le choix du «socialisme» exprime un mouvement à sens unique où tout vient de l'État, non par philanthropie mais par excès d'autoritarisme et crainte d'avoir à négocier ce que l'État ne contrôle pas. L'État, ramené à un petit groupe, «invente» donc toutes les institutions sociales et surtout les dirige. C'est «unique», et ce terme a fait bonheur. Ainsi Parti Unique, Organisations de masse uniques puisque sous tutelle du Parti, représentation électorale unique puisque les candidats sont choisis par le Parti, Gouvernement dont les Ministres sont des militants du Parti Unique... Au plan économique et social, organisation du monopole économique de l'État, Entreprises Nationales Publiques. A l'opposé, ou en face, demeure le Peuple, ou les citoyens, ou les administrés, c'est à dire tout ce qui ne représente pas la puissance publique. En fait, c'est par un rapport à contrario que la société civile peut être identifiée; elle est ce qui n'est pas «politique» ou public, ce qui peut apparaître comme une vision conceptuelle pauvre. C'est pourtant le discours politique qui, à la fois par sa pauvreté – et c'est évident puisqu'il est «unique» et n'a donc pas besoin d'imagination – et par le pouvoir qu'il s'est octroyé, nous condamne à une approche conceptuelle apparemment pauvre. Les «événements» d'octobre se sont-ils la source d'une mutation de la culture politique permettant justement à la société civile de formuler ses demandes autrement et par d'autres canaux ? Face à la dégradation de la vie politique et à l'absence de projet de société, dont les slogans officiels ne pouvaient plus tenir lieu, la société civile aurait développé un mouvement considéré comme irréversible; désormais il serait impossible de ne pas entretenir avec elle un «dialogue permanent» (7). Cette vision optimiste soulève quelques appréhensions lorsque l'on observe la tentative en cours de récupération politique et idéologique.

Elle sera traitée dans la seconde partie de cet article consacrée à la nouvelle définition du pouvoir en Algérie : le paradigme du changement. Il est bien évident, sauf retour en arrière, que dorénavant il faudra identifier les problèmes et en proposer des solutions sans en référer à la crise économique mondiale et à la dette, et prendre en compte les motivations des émeutiers d'octobre 1988 et de ceux qui les ont soutenus. Mais auparavant nous

(5) Notamment Mohamed HARBEL.

(6) Se reporter notamment à l'article de Danièle LOSCHAK, «La société civile : du concept au gadget», in *La société civile*, PUF, Paris 1986.

(7) *El-Moudjahid*, «le renouveau démocratique», 16 janvier 1989, p. 2, déclaration d'un membre du Secrétariat exécutif du F.L.N.

allons tenter d'analyser, dans une première partie, l'évolution du système politique algérien tel qu'elle était envisagée selon le programme arrêté pour le VI^e Congrès du F.L.N.

I. — LA «PRÉHISTOIRE» OU LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Le VI^e Congrès du Parti du FLN devait tenir en principe ses assises, comme de tradition, dans la seconde moitié du mois de décembre 1988 afin de désigner l'unique candidat au Secrétariat Général du Parti, seul futur candidat à la Présidence de la République dont le mandat se terminait en février 1989.

L'installation de la commission nationale de préparation de ce Congrès (8) ouvrait le champ aux spéculations traditionnelles consistant à identifier qui «montait» et qui en ferait les frais, ce dont la composition des bureaux de la commission nationale et des sous-commissions constituait des éléments indicateurs. Tout occupés à étudier et manipuler les documents de la base, ils en écartaient les revendications et les signes d'une contestation dont d'ampleur va les surprendre. Les émeutes du mois d'octobre démontrent la fragilité d'un système dont le point de rupture venait d'être atteint. Rupture avec la société civile qui était déjà consommée dans l'imaginaire populaire et qui n'aurait pas trouvé jusque là de moyens d'expression en dehors des stades de football et des rumeurs. Rupture épistémologique également entre le discours philosophique d'un projet de société idyllique en devenir et le discours mathématique primaire sur les gains en devises et le remboursement de la dette. Pendant que les slogans du «compter sur soi» et de l'austérité se substituaient à ceux d'une «vie meilleure». La rupture, en effet, sera définitivement consommée au cours de ces journées d'octobre.

Le VI^e Congrès s'annonçait comme une échéance de principe dont il fallait aménager le temps de préparation et d'étude du dossier technique, lequel prenait des proportions «politiques». Ce même dossier, une fois conforme aux vœux du Gouvernement, devait être soumis non pas à la réflexion — puisqu'elle était déjà faite — mais à l'approbation des congressistes. Il soulevait cependant des interrogations auxquelles certains débuts de réponse révélaient déjà les désaccords qui entamaient le consensus et l'équilibre entre les différents clans politiques.

D'abord les symboles. Dans les régimes politiques fermés où la langue de bois est un principe de base et la circulation de l'information ramenée à quelques personnages, les symboles représentent une donnée qui entre pour une bonne part dans l'interprétation et l'analyse politique.

Jusqu'à ce jour le Gouvernement par le Front de Libération Nationale, Parti unique, semble bien exprimer «le principe constitutionnel le plus ferme de l'Algérie» (9). Rappeler ce principe à la veille du VI^e Congrès c'est déjà

(8) *El-Moudjahid*, 1^{er} février 1988, n^o 7040, p. 3.

(9) LECA (J.), «Parti et État en Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1968.

se demander s'il détermine toujours les décisions politiques supérieures, si tant est qu'il l'ait fait dans le passé. Et évidemment, se demander aussi si la prééminence, et non l'arbitrage, du Parti est toujours affirmée dans les rapports Parti-État.

Cette prééminence serait-elle simplement symbolique et formelle, comme le soulignait déjà J. Leca (10), alors que le pouvoir se trouverait ailleurs ? Dans ce cas, le Parti ne détiendrait aucune légitimité indépendante, et serait utilisé par le pouvoir comme sergent recruteur de ses assises de légitimation, sans être véritablement la source de ce pouvoir, fondé sur le contrôle des moyens de force issus de la guerre de libération et justifié par la mise en œuvre d'une «idéologie du développement» (11).

Les différentes analyses portant sur la période allant de 1965 à 1979 ont généralement conclu à la prééminence de l'État sur le Parti, bien que les institutions de l'État fussent inexistantes, la Constitution et l'Assemblée Nationale ne devenant fonctionnelles qu'en 1976. De plus, rappelons pour mémoire que le régime du Président Boumédiène était né d'un coup d'État militaire, cantonnant le Parti dans la canalisation des mécontentements et la mise en place des Organisations de masse, chargées de l'encadrement social.

En revanche, le régime du Président Bendjédid est «légal» dans la mesure où sa naissance s'est opérée selon les règles constitutionnelles et le respect formel des Statuts du Parti (12), seul le choix du candidat ayant fait l'objet d'une «petite» révolution de palais afin d'éviter une situation de blocage institutionnel.

Depuis 1979, le Comité Central s'est réuni régulièrement tous les six mois et le Congrès tous les quatre ans (13), les élections législatives et communales ont eu lieu aux dates fixées. Au plan de la forme les procédures ont été respectées. Il nous semble en revanche que les critères de légitimité du pouvoir – aussi bien politique que de la haute fonction publique – se soient déplacés.

La référence révolutionnaire généralement reconnue, c'est-à-dire celle des anciens militants de l'ALN ou de l'OCFLN, des compagnonnages de l'armée des frontières, ne suffit plus, ou pas, à justifier les fonctions d'autorité au sein de l'État. D'autres fidélités et d'autres filières se seraient superposées aux anciennes.

La nouvelle légitimité se rechercherait plutôt dans les générations de la «Révolution Culturelle» et de l'E.N.A. Elle est aussi celle du Service National, non pas celui accompli dans le Sud du pays, les hauts plateaux ou la frontière algéro-marocaine, mais essentiellement dans les bureaux des états-majors des régions militaires.

(10) Idem.

(11) ÉTIENNE (B.), «Vocabulaire politique et légitimité en Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1971.

(12) Les Statuts du Parti du FLN ont été réaménagés au cours du Congrès Extraordinaire qui s'est déroulé du 15 au 19 juin 1980 et ont remplacé ceux adoptés par le 4^e Congrès qui s'est tenu du 27 au 31 janvier 1979, *JORA* du mardi 8 juillet 1980, n^o 28, p. 756.

(13) Article 97-104 des Statuts du FLN.

Ces nouveaux héritiers du pouvoir, cette élite de «décideurs» censés être «les hommes qu'il faut à la place qu'il faut» – la crise économique aidant – ont effacé l'ère des grands managers des décennies précédentes dont beaucoup se considèrent déjà comme les anciens combattants honteux d'un armistice mal négocié.

Aux modes anciens d'accès aux postes de responsabilité, ont été substituées de nouvelles filières dont il est difficile aujourd'hui de connaître avec précision les cheminements. Nous constatons simplement une double rupture. La première entre Parti et élites au pouvoir; la seconde entre l'ancienne élite et la nouvelle. Il serait utile d'en connaître les raisons.

Une première réponse peut-être avancée. Elle est celle de la remise en cause d'un concept de développement jugé erroné aujourd'hui et sur lequel s'interroge H. Tedjini (14) : «Même si le superficiel a pris parfois le pas sur l'essentiel, il n'est guère besoin ici de revenir sur le mythe de l'industrie industrialisante qui nous a coûté très cher. Des erreurs qu'on aurait pu éviter ont été faites, hélas»...

L'anthropologie lignagère apporterait probablement une réponse à d'autres interrogations. Certes, le «panier» dans lequel étaient puisés les responsables restait toujours encombré par les membres du Comité Central du Parti, mais rien ne leur laissait envisager des perspectives de réussite assurée. En effet, certaines promotions exogènes apparaissent bien mystérieuses. Elles échappent pour le moins à l'analyse rationnelle et à la logique des règles du jeu sinon établies, du moins admises.

On est tenté de s'interroger sur le point de savoir si une page n'est pas en train de se refermer, surtout après les dernières réformes économiques, particulièrement le Statut sur l'autonomie des entreprises et la restructuration des domaines du secteur public agricole qui conduit à l'attribution de terres aux particuliers. Il ne s'agit pas ici de douter de la démarche, la «révolution agraire» ayant prouvé son inefficacité à résoudre les problèmes agricoles et à obtenir la suffisance alimentaire de l'Algérie. La question demeure ailleurs. Ces réformes ne cachent-elles pas autre chose que des réponses à une situation économique et sociale ? En effet, les critères arrêtés par le Gouvernement pour l'exécution de ces deux textes, ont commencé à être détournés de leur objectif et ont servi d'échappatoire pour l'un, de reconstitution de clientèle pour l'autre. Des considérations politiques réelles ont pris le pas sur des réformes présentées comme des dossiers techniques au nom d'un discours à prétention rationalisante.

Une nouvelle orientation politique ne peut se réaliser qu'avec des hommes nouveaux et non avec des hommes d'appareil car l'acceptation d'une nouvelle démarche et d'un nouveau discours ruinerait leur crédibilité politique et les couperait de leur clientèle. Leur légitimité est subordonnée aussi au respect de la doctrine admise par les autres et au nom de laquelle les membres des réseaux demeurent fidèles et solidaires.

(14) TEDJINI (H.), «Halte au laxisme», *Algérie-Actualité*, n° 990, semaine du 4 au 10 octobre 1984.

Le Président Bendjedid semble avoir admis ce principe et il le dira dans ses déclarations postérieures aux événements d'octobre 1988. Ses propos peuvent-ils également être interprétés comme une manœuvre politique allant dans le sens de la doxa ?

Certains indices significatifs le laissent supposer et en premier lieu l'absence de participation du Parti et des Organisations de masse concernées lors des préparations de projets de loi concernant les entreprises ou le secteur agricole.

A. - LES SIGNES ANNONCIATEURS DU CHANGEMENT

Le premier est en rapport avec la procédure employée pour la préparation des projets de loi sur l'autonomie des entreprises et la restructuration des domaines agricoles du secteur public.

Le second apparaît à la lecture de la composition de la Commission Nationale de Préparation du VI^e Congrès du Parti du F.L.N.

La logique nous impose de lier les deux aspects et on ne peut pas envisager de commentaire sur ce VI^e Congrès sans se référer aux réformes décidées précédemment et à la philosophie qui les a inspirées.

Ce n'est pas par hasard si le Président Bendjedid, en installant les membres de cette Commission Nationale, a donné «des orientations qui s'inscrivent dans l'optique du renforcement et de l'enrichissement des réformes entreprises ces derniers mois en matière économique et sociale» (15).

Cet événement sera donc marqué par l'étude des problèmes socio-économiques. Cette démarche est confortée par son intervention, quelques jours plus tard à la clôture de la réunion des Walis où il précisait encore : «l'opération autonomie des entreprises et son application, la réorganisation des domaines agricoles du secteur public et la lutte contre la bureaucratie devraient trouver un aboutissement à la fin de l'année 1988» (15). Entendons par là, lors des assises du VI^e Congrès. Au cours de cette même intervention, le Président Bendjedid a fait remonter aux années 1980, la volonté de la «Direction politique» d'opter pour la réforme économique et de délaissier provisoirement l'aspect idéologique (16). Ce qui laisse supposer que la réflexion sur les problèmes économiques prendra fin au cours du VI^e Congrès, pour que soit reprise la réflexion idéologique.

Le processus des réformes économiques, qu'il concerne les entreprises publiques ou industrielles ou la réorganisation des domaines agricoles, devait donc trouver son aboutissement à la fin de l'année 1988. En essayant de déchiffrer ces différents messages, nous pouvons répondre à ce qui n'était qu'une hypothèse. Le Parti, depuis le 5^e Congrès en 1986, n'a fait que gérer

(15) *El-Moudjahid*, 1^{er} février 1988, n° 7040, p. 3.

(16) Il faut croire que les réunions des Walis sont considérées comme un événement politique déterminant puisque le président en assure régulièrement la clôture, ce qui lui permet de définir des orientations. L'avant dernière en date a donné lieu également à un discours d'orientation dans lequel nous relevons une contradiction par rapport à sa dernière déclaration. Il dit en effet : «Si des contradictions sont apparues dans nos lois et nos institutions officielles c'est parce que nous avons accordé la priorité à l'aspect idéologique et philosophique plutôt qu'à l'aspect technique». (*El-Moudjahid*, «Des concepts clairs», jeudi 11 janvier 1989, n° 7342, p. 1).

les organisations de masse et n'a pas pris une part active aux grandes décisions, particulièrement les dernières. Ainsi de la réforme des entreprises publiques.

La nouvelle réorganisation des entreprises économiques nationales ou locales, procède du souci de la «rupture définitive avec les procédures bureaucratiques» (17), par laquelle on prétend répondre aux critiques du Parti et surtout de l'UGTA qui n'ont pas admis que ce projet soit conçu par l'administration et imposé sans être susceptible d'amendements ou de contre-propositions.

a) La philosophie générale du projet :

Il n'est pas dans notre propos de tenter une analyse juridique comparée des textes proposés avec ceux déjà existants, notamment de la GSE et du Statut Général du Travailleur. Nous nous en tiendrons seulement à dégager les traits généraux de la philosophie présidant à la rédaction de ce projet de réforme.

Jusqu'en 1979, l'Algérie a fonctionné au rythme des «révolutions»; pour être plus précis, de la trilogie révolutionnaire : révolution industrielle, agraire et culturelle. Depuis 1980, elle vit au rythme des échéances, celle des réunions biannuelles du Comité Central et quadriennales des Congrès du Parti.

Ce projet de réforme qui, apparemment, n'a pas été élaboré au cours de ces réunions à consensus, va entraîner la «révision» d'un ensemble de textes juridiques considérés jusque là comme des «acquis».

Cependant, les aménagements prévus, qu'ils soient juridiques, institutionnels et économiques, se réfèrent quand même aux textes fondamentaux, notamment la Charte Nationale, la Constitution et les lois portant Plan National de Développement (18).

Les outils réglementaires et juridiques actuels aménageant l'économie ont créé des perturbations dans le fonctionnement de celle-ci, bien qu'ils trouvent eux aussi leur «légitimité» dans ces «textes fondamentaux». Acceptant cette contradiction, «le gouvernement aboutit à la conclusion qu'en définitive, les contraintes reconstruites sont également d'ordre juridique, institutionnel et économique et que les voies de solutions possibles doivent nécessairement se situer simultanément à ces trois niveaux» (19).

Les données historiques quant à la constatation de ces contradictions et de ces blocages sont rappelées, cette réforme ne pouvant apparaître comme une décision politique conjoncturelle (20).

(17) Allocution du 1^{er} Ministre à la journée d'étude sur les entreprises locales. *El-Moudjahid*, 14 oct. 1987, n° 6949, p. 12.

(18) Rapport général relatif à l'autonomie de l'entreprise, p. 10.

(19) Rapport général relatif à l'autonomie de l'entreprise p. 10.

(20) Le Président Bendjedid le rappelait d'ailleurs dans son intervention clôturant les journées d'études sur l'autonomie des entreprises. Il déclarait en effet : «Nombreux sont ceux qui estiment que la mise en œuvre de l'autonomie de l'entreprise est une opération politique, alors qu'en réalité elle se réduit à une question organisationnelle dans sa forme économique pure, n'ayant aucune relation avec l'aspect idéologique, ni avec les choix fondamentaux du pays». (*El-Moudjahid*, du 2 au 3 octobre 1987, page trois).

Une première question s'impose : elle soulève le problème de la place et du rôle de l'entreprise publique dans l'organisation des tâches économiques, problème occulté depuis les années 70 parce que considéré comme le fait de la nécessité. Cette organisation a exigé – compte tenu au moins de deux arguments : fragilité d'une économie en émergence et environnement international hostile – une centralisation des décisions économiques déterminantes.

Est-ce à dire qu'aujourd'hui ces données aient changé ?

Il semblerait que les débats du Congrès Extraordinaire du Parti en 1980 aient débouché sur la nécessité de la transformation structurelle de l'appareil économique. L'autre Congrès Extraordinaire du Parti, en 1986, a repris «avec insistance» les discussions sur ce problème et il a fallu attendre 1987 pour que le Gouvernement fasse de cette question le centre de ses travaux.

Entre temps, il a fallu probablement affronter des résistances. En effet «les blocages constatés depuis plusieurs années à la dynamique des réformes, se situent notamment dans le fait que les normes et catégories juridiques véhiculées par les grands ensembles normatifs hérités ou adaptés... se trouvent en inadéquation avec l'expression de la volonté politique, ainsi qu'avec le fonctionnement de l'économie réelle» (21).

b) La procédure employée :

Le Président Bendjedid déclarait à la clôture de la réunion des Walis et à son propos que cette «procédure est devenue désormais une tradition que nous suivons depuis de nombreuses années à tous les niveaux» (22).

La constatation qui s'impose est que les journées d'études sur l'autonomie des entreprises contredisent la règle qui vient d'être rappelée.

Ces journées d'études sont d'abord les premières du genre; traditionnellement ce sont les «cadres» qui se réunissent d'une manière régulière, la notion de cadre étant d'ailleurs assez élargie. Or, pour ce cas, il s'agit de journées d'études dont les participants ont pris connaissance d'un projet déjà rédigé, comportant deux volets : un rapport général relatif à l'autonomie de l'entreprise et des projets de lois.

• *Le rapport général* est en réalité un «exposé des motifs» détaillé comprenant plusieurs chapitres :

— Une introduction, rappelant les données historiques, le sens et la portée de la réforme, la logique d'ensemble des réformes.

— Le second chapitre traite de l'action normative et comprend les catégories juridiques, l'entreprise publique économique, le processus juridique de la réforme, l'organisation du contrôle.

— Le troisième chapitre est consacré aux aménagements juridiques à apporter, en fait la révision du code de commerce, du code civil, du code de

(21) Rapport général relatif à l'autonomie de l'entreprise p. 6.

(22) *El-Moudjahid*, 5-6 février 1988, n° 7044, p. 2.

procédure civile et des mesures législatives connexes en liaison avec la commercialité, la loi organique sur la planification, le code pénal et le code de procédure pénale, la gestion socialiste des entreprises

— Le quatrième chapitre, qui porte sur l'évolution du système de planification, se propose de situer dans un premier temps le rôle et la place des intervenants (État ou Administrations Centrales, Autorités Locales et Entreprises Publiques Nationales), le système d'information dans le système de planification décentralisé, le système de plans, la planification de branche.

— Le cinquième chapitre traite des plans d'entreprises à moyen terme.

— La régulation institutionnelle constitue le sixième chapitre et porte sur les investissements, en différenciant les programmes et projets centralisés de ceux qui sont décentralisés, les échanges extérieurs (importations et exportations), la technologie-recherche-développement et innovation, le financement des ressources humaines, les relations de travail, la stimulation matérielle des travailleurs, le système des prix, le rôle du centre, la fiscalité.

— Enfin, le septième chapitre dégage le plan de mise en œuvre de cette réforme et fixe les objectifs pour 1987 et 1988.

• *Les projets de lois :*

Le dispositif nouveau concernant les entreprises nationales repose sur les trois principes suivants :

— L'existence juridique autonome de l'entreprise publique économique (E.P.E.). Désormais, il y aura séparation complète des fonctions et des missions de l'E.P.E. et de l'État.

— L'insertion de la gestion et du développement de l'E.P.E. dans le cadre du système de planification.

— Le maintien d'une gestion participative de l'E.P.E., les travailleurs contribuant, en principe, aux décisions majeures les concernant.

Ainsi, six projets de loi ont été soumis aux séminaristes (23). La philosophie générale de ces textes peut se résumer ainsi :

— L'E.P.E. est une société à capitaux publics (100 %), créée selon les règles de droit commun (avec libération du capital social par acte authentique) et régie par le code civil et le code de commerce.

— Les actions (d'État) sont gérées par les fonds de participation (agents fiduciaires d'État) qui ne peuvent détenir la totalité des actions pour éviter une résurgence de formes de tutelle.

(23) — Projet de loi d'orientation sur les entreprises publiques.

— Projet de loi relative à la planification.

— Projet de loi relative aux fonds de participation.

— Projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 75.59 du 26/9/1975 portant code du commerce et fixant les règles particulières applicables aux entreprises publiques économiques.

— Projet de loi modifiant et complétant la loi 86.12 du 19/8/1986 relative au régime des banques et du crédit.

— Projet de loi modifiant et complétant la loi 84.17 du 7/7/1984 relative aux lois de finances.

— L'E.P.E. dispose des organes classiques : Assemblée Générale, Conseil d'Administration (ou Conseil de surveillance dans la nouvelle forme des SARL à capitaux) et direction générale (ou gérant pour les SARL).

— L'E.P.E. dispose d'un plan à moyen terme (PMTE) dans lequel elle doit inscrire ses activités et sa gestion et elle a une obligation de résultats.

— La gestion de l'E.P.E. s'exerce dans le cadre normal de la commercialité avec toutes les conséquences que cela implique; relations avec les marchés et les tiers, organisation interne ou avec d'autres entités (dans le cadre de la loi) risques inhérents à son activité...

— Les relations E.P.E.-Centre (24) sont des relations de planification ou liées à la régulation économique, c'est-à-dire organisées dans les processus nationaux respectant les missions et les responsabilités de l'E.P.E.

— Le système de planification consacre deux niveaux de plan seulement (le plan national et le plan d'entreprise ou le plan de la collectivité locale) et donne la primauté à la dimension du moyen terme : les ajustements s'effectuent dans le Plan Annuel National (les plans annuels d'E.P.E. et de collectivité locale n'apparaissent plus comme instruments institutionnels d'ajustement); en outre on relève l'importance dorénavant accordée à la planification de branche (et non de secteur), niveau non hiérarchique de planification à moyen terme permettant d'encadrer l'élaboration des plans d'entreprise et de garantir la cohérence entre le plan national et les plans d'entreprise.

— En matière de régulation, est réaffirmé son caractère nécessairement économique, s'appuyant sur les mécanismes de marché essentiellement, ces marchés étant régulés et organisés par le centre de façon transparente. De même est reconnu le caractère privilégié de la régulation économique à moyen terme (politique économique arrêtée dans le Plan National à moyen terme, ajustements dans le plan annuel national).

• *La procédure et les débats*

Le rapport général et les projets de lois constitueront le dossier de travail de ces journées d'études. La Presse Nationale a précisé que les participants étaient les gestionnaires des entreprises nationales et les représentants des travailleurs élus.

A l'inverse de ce qui se passe généralement pour ce genre d'événement, aucun bureau n'a été élu, le Premier Ministre, présidant les débats.

Par ailleurs, et il faut en souligner la signification, les Secrétaires Généraux des Organisations de masse étaient absents, dont le plus directement concerné, celui de l'UGTA. Il ne sera présent qu'à la séance de clôture, présidée par le Président de la République.

Les séminaristes se sont retrouvés avec des documents qu'ils lisaient, pour la plupart d'entre eux, pour la première fois. Des fonctionnaires de la Présidence et du Premier Ministère qui ont eu à régir ces documents, ont

(24) Les ministères de tutelle.

exposé la philosophie de cette réforme sans pour autant répondre précisément aux interrogations, nombreuses, que soulève la lecture du rapport. Aussi les participants n'ont pas manqué de demander des clarifications sur de nombreux points liés aux nouvelles exigences de gestion de l'entreprise publique et aux conditions en amont et en aval, internes et externes... (26).

Quatre groupes de travail chargés d'examiner les thèmes de la commercialité, de la planification, du Statut de l'Entreprise Publique et de la régulation centrale ont été chargés d'élaborer des rapports de synthèse.

Le gouvernement a bien voulu marquer que cette réforme n'avait aucune connotation politique mais qu'elle procédait d'une démarche purement technique, aussi les représentants du Parti ainsi que des Organisations de masse étaient absents à se séminaire.

Dans les différents rapports des groupes de travail, ont été prévus un certain nombre de dispositions pratiques qui ont servi à compléter les projets de lois devant être soumis à l'Assemblée Nationale. Des contradictions aussi bien juridiques que de principe ont été débattues et des suggestions ont été proposées. Ainsi que le soulignait l'éditorial d'un hebdomadaire (27), «toute une batterie de textes sur lesquels on a beaucoup réfléchi «en haut» ainsi que chez les opérateurs concernés», ont été préparés. «Il ne reste plus qu'à dissiper les quelques malentendus suscités dans les milieux travailleurs». En effet, ces textes remettent en cause un certain nombre «d'acquis», particulièrement l'ordonnance portant sur le Statut Général des Travailleurs et la Gestion Socialiste des Entreprises.

Cette réforme sur l'autonomie des entreprises, sa préparation et la réflexion «en haut» sans la participation du Parti ou de l'U.G.T.A. signifierait-elle la mise à l'écart de ces derniers, lors de l'élaboration, la discussion et la mise en forme de réformes considérées comme «techniques», notamment dans le domaine du développement économique ? Le Parti et l'UGTA ne sont intervenus qu'après l'adoption de ces textes par l'Assemblée Nationale, suggérant «d'impliquer» les organisations de masse...» (28) pour passer au stade de leur mise en œuvre.

B. LA PRÉPARATION DU VI^e CONGRÈS DU F.L.N. : LA MISE EN PLACE

Le 31 janvier 1987, le Président Bendjedid a installé la Commission Nationale de préparation du VI^e Congrès du Parti du F.L.N. (29).

Au cours de cette cérémonie, le Président a précisé : «L'étape prochaine sera porteuse d'exigences qui ne seront pas celles qu'a connues le pays depuis l'indépendance». Il faisait allusion, certes, aux difficultés économiques liées

(26) *El-Moudjahid*, 1^{er} oct. 1987, n° 6935, p. 1.

(27) K. BELKACEM, «Les bons et les perdants», *Algérie-Actualité*, 21 au 3 septembre 1987, n° 1145, p. 9.

(28) Interview de M. Tayeb BELAKHDAR, Secrétaire Général de l'U.G.T.A., *Algérie Actualité*, 21 au 27 janvier 1988, n° 1162, pp. 10 à 13.

(29) *El-Moudjahid*, 1^{er} février 1988, n° 7040, page 3.

à la baisse des prix des produits énergétiques qui constituent les seules rentrées de devises pour l'Algérie.

C'est une explication, mais elle n'est pas suffisante. Les propos du Président Bendjedid nous apparaissent ambigus, surtout lorsque l'on prend soin de lire attentivement la liste des membres composant cette commission et leur appartenance aux différentes institutions du pays.

Ainsi que le faisaient et le font toujours les sinologues, le protocole permet de déceler les changements organiques, les futures mises à l'écart ou les promotions. Il en est de même parfois en Algérie car ce sont des «signes» qu'il ne faut pas négliger.

L'on note en premier lieu qu'aucun ambassadeur, membre du Comité Central, ne figure dans cette Commission. Nous en concluons donc que les dossiers de politique internationale ne seront pas à l'ordre du jour de ce VI^e Congrès, et c'est donc bien la politique intérieure, en priorité la politique économique, qui fera l'essentiel des débats.

Soulignons tout de même que certains d'entre eux ont toujours figuré depuis au moins 1966 dans toutes les Commissions préparant les événements politiques qui ont fait date en Algérie. Ils tiraient cette «assiduité», soit de leur appartenance au GPRA et au CNRA, soit de leur compétence de négociateurs des grands dossiers diplomatiques ou de leur prudent respect de la «ligne».

1. La composition du Bureau de cette Commission Nationale ne comprend aucun membre du Secrétariat Permanent du Comité Central, hormis son Président, ce qui est surprenant. En effet, les permanents politiques du Comité Central étaient tout désignés à assurer cette charge, les dossiers préparatoires devant logiquement émaner de cette cellule. En revanche, deux membres de ce bureau sont des proches collaborateurs du Président (30), et les deux autres sont membres du Gouvernement.

2. La Commission Nationale est composée des Ministres, membres ou suppléants du Comité Central (31), de l'ensemble des membres du Secrétariat Permanent du Comité Central ainsi que de sept généraux et deux colonels. Nous relevons que les Secrétaires Généraux des organisations de masse figurent tous dans cette commission, sans responsabilité particulière.

3. Celle-ci a été scindée en deux sous-commissions de travail, l'une chargée de la politique de développement, l'autre des questions organiques et organisationnelles. Nous ne connaissons pas la composition de ces deux sous-commissions de travail, mais seulement celle de leur bureau respectif.

Ces bureaux sont présidés chacun d'eux, par un des «Ministres de Souveraineté» (32) qui semblent dominer – par leur présence au sein d'organismes qui ne sont pas toujours de leur compétence ministérielle – l'activité

(30) Le Directeur de Cabinet du Président, et le Secrétaire Général à la Présidence.

(31) Tous les Ministres ne sont pas membres du Comité Central.

(32) M. Abdelaziz KHELLEF, Ministre des Finances. M. El-Hadi KUEDIRI, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

gouvernementale. Précisions également que les rapporteurs de ces commissions sont également membres du Gouvernement (33), les Vice-Présidences revenant à deux membres du Secrétariat Permanent du Comité Central, anciens Ministres (34).

Des questions nous interpellent à la lecture de la composition de cette Commission Nationale et des deux sous-commissions chargées d'élaborer les rapports de travail. D'abord, quelle est l'institution qui a présidé à la désignation des membres ? Ce qui, en réalité, revient à dire : qui décide et dans quel cadre ? Ensuite, quel est le rôle et quelles sont les compétences réelles ou supposées telles des membres de la Commission Permanente du C.C. ? Il est délicat et difficile de répondre directement à la première interrogation qui, en réalité, pose le problème essentiel et fondamental du pouvoir en Algérie. Nous ne pouvons qu'émettre quelques suppositions par récurrence à certaines situations.

La première étape se situe entre 1979 et 1981. Chadli Bendjedid est Chef d'État en titre mais doit composer avec ce qui reste des membres du Conseil de la Révolution, d'un responsable de l'appareil du Parti influent et d'Officiers Supérieurs de l'A.N.P. que W. Zartman désigne sous l'appellation de « gardiens » du pouvoir (35). Parmi ces groupes figuraient deux postulants à la Présidence. Cette période est celle de l'installation, et de la constitution des alliances.

La seconde période sera un peu plus longue. Son point de départ sera le Congrès du Parti en 1980 jusqu'à l'année 1983 avec l'éviction des anciens membres du Conseil de la Révolution. Ces années seront réservées à la mise au point du programme politique et des réorientations de l'économie. Le slogan du Congrès du Parti « pour une vie meilleure » donnera le ton de cette nouvelle politique. Certaines décisions symboliques sont prises pour bien marquer le changement. Ce dernier concerne également le personnel politique et celui de la haute administration.

Des thèmes encore tabous font leur apparition dans le discours politique, tels que « libéralisation » et « secteur privé ». Il est précisé, cependant, qu'il ne s'agit pas « d'infitah » sur le modèle égyptien. D'ailleurs, la Charte Nationale y encourage et c'est par référence à celle-ci que la nouvelle politique est annoncée. Parallèlement une campagne anti-corruption est engagée contre l'ancien personnel politique ou administratif de la période Boumédiène concernant soit les cas les plus criards, soit ceux que l'on voulait lier dans les affaires de détournement ou de corruption.

(33) M. Mohamed ROUGH, Ministre de l'Hydraulique, des Forêts et de la Pêche. M. Mostéfa BENZAZA, Ministre des P.T.T.

(34) M. Ali GHAZALI pour la Commission chargée de la Politique du développement, ancien Ministre de la Construction et de l'Urbanisme, M. Salah GOUDJI pour la Commission chargée des questions organiques et organisationnelles, ancien Ministre des transports.

(35) W. ZARTMANN, « L'élite algérienne sous la Présidence de Chadli Bendjedid », *Maghreb Machrek*, oct. nov. déc. 1984, pp. 37 à 52.

C'est pendant cette période que la politique économique et sociale du pays s'est dessinée et qu'apparaît une nouvelle élite politique dont la composante essentielle a constitué l'allié technique du Président Boumédiène.

Le processus de consolidation s'élabora lors de la réunion du Comité Central en mai 1980 qui permit ainsi au Secrétaire Général du Parti de disposer de «tous les pouvoirs pour procéder aux réformes de structures qu'il estimait nécessaire» (36).

La troisième étape débute en 1983. Elle sera dominée essentiellement par les problèmes économiques et la restructuration des entreprises dont certains grands empires constituaient pratiquement un État dans l'État et étaient devenus «ingérables». L'abandon des gros investissements industriels est décidé au profit d'unités plus légères, mais le développement économique et les investissements sont affectés par la crise économique et le gaspillage.

Pendant ces périodes, hormis la tentative de mai 1980 au cours de la session du Comité Central, le Parti se contentera de contrôler les éventuels dépassements des organisations de masse et préparer les réunions des Comités Centraux et des Congrès.

Il est aisé de supposer que le Parti ne participe pas aux grandes décisions, a fortiori au pouvoir. A la veille de ce sixième Congrès, son rôle apparaît même symbolique puisque sa représentation est faible lorsqu'il s'agit de décider dans le cadre de ces deux Commissions de travail.

Il est également aisé de conclure que, dans ce qu'il est convenu d'appeler rapport de force, le Parti est sorti affaibli de la confrontation, à supposer qu'il y en ait eu une, pour la désignation des membres de cette Commission (37). Et pourtant il avait semblé, à l'automne 1987, lors de la discussion du budget pour l'année 1988 et des débats à l'Assemblée Nationale pour la projet de loi sur l'autonomie des entreprises, que les députés, issus du Parti et choisis par lui, avaient pu critiquer durement le représentant du Gouvernement, celui-là même qui préside la Commission de la Politique du Développement.

Par contraste, nous rappellerons que, lors des préparations des quatrième et cinquième Congrès, ainsi que les deux Congrès extraordinaires, le Parti avait dirigé l'ensemble des Commissions et avait été l'artisan de l'ensemble des listes.

Si pour la Commission Nationale qui vient d'être installée il y a à peu près parité entre membres du Parti et du Gouvernement, il n'en va pas de même quant aux postes de direction.

Ainsi, nous trouvons :

Gouvernement — 14 membres dont le 1^{er} Ministre, Vice-Président de la Commission.

(36) W. ZARTMAN, art. cité p. 46. Dans cet article, l'auteur se livre à une étude détaillée et précise de l'ascension au pouvoir du Président Bendjedid.

(37) Pour une analyse des rapports Parti/État en Algérie, se reporter à l'excellente étude de J. LECA — *Annuaire de l'Afrique du Nord*, année 1971.

Parti	— 15 membres (Secrétariat Permanent) plus le Président de la Commission.
Armée	— 9 membres dont 7 généraux et 2 colonels.
A.P.N.	— 4 vice-présidents.
Présidence	— 2.
Comité central	— 11 membres ou membres suppléants du Comité central.

Selon les propos du Président Bendjedid, nous pouvons penser que ce Congrès ne sera apparemment pas celui du Parti, mais plutôt une tribune pour la justification de la politique gouvernementale et l'annonce d'un éventuel programme pour la suite, étant entendu qu'il s'agira surtout de la désignation par le Congrès du candidat aux élections présidentielles de février 1989. En effet, «les travaux de la Commission Nationale doivent... prendre en charge les exigences de l'étape actuelle et les perspectives à venir» (38). Plus précisément, «les travaux doivent englober tous les aspects économiques, sociaux, culturels, organiques et organisationnels, ainsi qu'une évaluation objective du 2^e Plan Quinquennal» (39). Aucune référence n'est faite aux organisations de masse partisans, et particulièrement à l'UGTA, ni au rôle attribué au Parti dans la réorganisation de l'économie, ni aux problèmes culturels, ni surtout à la jeunesse. C'est donc bien un bilan de la gestion du Gouvernement, et donc du Président Bendjedid, qui est envisagé, de même que son programme politique futur.

Est-ce à dire, donc, que le Parti vient de perdre sa crédibilité face aux problèmes économiques et à son incapacité à faire admettre à ses militants les réformes envisagées ? S'orienté-t-on de plus en plus vers une banalisation des pouvoirs et prérogatives du Parti ? Les «commis» de l'État sont-ils désormais appelés à jouer le rôle dévolu jusqu'alors au Parti ? Ou bien ce sixième Congrès clôture-t-il la première phase annoncée et l'aspect idéologique va-t-il reprendre sa préséance au cours de la seconde étape ? Et celle-ci se fera-t-elle avec les hommes qui ont participé à la précédente ? Toutes ces interrogations se posaient à la veille du sixième Congrès. Les émeutes du mois d'octobre 1988 y répondront en partie.

II. — LA FRACTURE

A. — PARTI OU ÉTAT

Affirmer que tous ces échafaudages et ces hypothèses ne sont, ou n'ont été, que spéculation intellectuelle de gens qui ne connaissent rien à la politique et aux «dossiers», rejoint les arguments de ceux — au pouvoir ou du pouvoir — qui ont toujours considéré l'analyse des sociologues ou des politologues, d'une manière générale des intellectuels, comme une déviance. Tout ce qui ne correspond pas à la ligne, notamment les écrits sur la classe po-

(38) *El-Moudjahid*, lundi 1^{er} février 1988, n° 7040, p. 3.

(39) *Ibid.*

litique ou les institutions, est soit dans l'erreur, soit l'œuvre d'opposants ou de mercenaires.

A considérer les rapports de force actuels, on peut estimer que la crise d'octobre 1988 n'a pas provoqué un bouleversement «historique» du personnel politique comme on aurait pu s'y attendre, étant donné la volonté affirmée du changement. Seules quelques têtes ont été sacrifiées pour le principe et seront probablement récupérées. Par ailleurs, les relations Parti-État ont toujours constitué le pôle d'attraction de la réflexion et de l'analyse. Dans la majorité des écrits – et de la rumeur bien organisée – le Parti était «l'empêcheur de tourner en rond», et les meilleures prédispositions allaient à l'État, freiné dans son évolution et sa capacité à bien gérer par un Parti recroquevillé sur des acquis et composé essentiellement d'incompétents et de bureaucrates. Essayons d'envisager l'analyse autrement, et rappelons brièvement quelques repères.

De 1965 à 1979, période correspondant au régime du Président Boumédiène, le Parti n'existait que formellement et sans aucun pouvoir sur les événements politiques (40). Sa légitimité historique n'était pas remise en cause; mais sa capacité à orienter la politique et arbitrer les conflits était restreinte. Il servait de courroie de transmission et de mobilisateur pour le lancement des opérations «volontariat», notamment pour la révolution agraire, ou de contrôle sur les organisations de masse. Le véritable pouvoir politique était détenu par le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, et partagé entre quelques membres du groupe d'Oujda réduit aux trois ou quatre personnages de l'ancien État-Major Général de l'A.L.N. Ce n'est qu'à partir de 1980 et du IV^e Congrès, qui a plébiscité Chadli Bendjedid au poste de Secrétaire Général, que le Parti a retrouvé quelque pouvoir, mais composé d'un personnel politique soit désabusé par l'ancienneté, soit démis d'un poste ministériel et considérant ce transfert comme une sanction ou une «voie de garage».

Malgré ce handicap, le Parti va contrôler systématiquement les organisations de masse et les associations professionnelles, organiser les sessions biennuelles du Comité Central, celles des Congrès extraordinaires et des Congrès ordinaires, y disposer de «quotas» et jusque dans la haute fonction publique. Cette nouvelle redistribution des compétences du Parti a pu faire croire à sa réoccupation du champ politique, l'État redevenant le gestionnaire de ses décisions politiques.

Or à la veille de la tenue du VI^e Congrès, c'est-à-dire durant les années 1987-1988, les thèmes développés sont des thèmes sur l'État. L'autonomie des entreprises et son corollaire, la décentralisation, la lutte contre la bureaucratie et la corruption sont des phénomènes concernant l'État et non le Parti. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'à force de nous concentrer sur les relations Parti-État, nous avons occulté le caractère propre à l'État algérien qui présuppose l'analyse des rapports de force en son sein même.

(40) LECA (J.), *op. cit.*

Les événements d'octobre 1988 l'ont bien démontré. C'est l'État qui y était contesté et surtout sa gestion. Les grèves d'ouvriers qui avaient précédé les manifestations ne concernaient pas le Parti, ni le Syndicat, mais la politique financière, économique et sociale. Les manifestants ont, dans un premier temps, saccagé et brûlé tout ce qui était représentatif de l'État, Ministères, Sociétés Nationales, voitures de l'Administration... Ce n'est que dans un second temps que le Parti a été substitué à l'État, malgré «la confiance que la majorité des Algériens et Algériennes placent dans le Parti du FLN» (41).

Le parti du FLN est dépossédé de la réflexion sur les projets politiques et les réformes. Il les revendique – ce qui prouve qu'elles lui échappent – au nom de deux arguments :

— «D'abord, parce que c'est l'une de ses prérogatives politiques et de sa mission historique.

— Ensuite, parce qu'il (le Parti) repose sur une avant-garde militante qui..., dispose aujourd'hui, d'un potentiel intellectuel insoupçonnable...» (42).

Cette revendication politique, car il y a le «politique et le reste» (43), répond à un débat, celui de la réforme économique essentiellement, et en partie aux réformes dont l'étude est prévue au VI^e Congrès mais qui sont mises en œuvre pendant la 19^e session du Comité Central (44). Les nouvelles règles du jeu «sont issues elle-mêmes d'une vision d'un projet de société élaboré dans les textes fondamentaux du Parti, depuis son IV^e Congrès, autrement dit, exprimé à une époque où glasnost et perestroïka, marmite chinoise et cuisine libérale à la mode reaganienne étaient à peine au stade du balbutiement» (45). Cette dernière comparaison exprime l'inconscience d'une pensée délayée dans un lyrisme qui a toujours caractérisé les idéologues stipendiés. Ces réformes s'articulent dans un processus engagé depuis le IV^e Congrès en 1980 et qui, au moment de la «victoire» ont été réappropriées par d'autres et échappent ainsi au Parti.

Nous avons dit précédemment, dans la première partie, que le projet de réforme portant sur la restructuration des entreprises a été conçu par la Présidence de la République et imposé ensuite aux responsables économiques et à ceux du Parti – essentiellement des Organisations de masse et surtout de l'UGTA – pour y apporter des aménagements techniques. La réponse du Parti c'est qu'il y a le «politique et le reste» c'est-à-dire que le politique doit constituer l'objet de toute réforme, car «l'homme ne se nourrit pas que de pain. Il a besoin de rêves et de mythes» (46). C'est pour avoir manqué no-

(41) BELKACEM (K.), «Maturité et Idées nouvelles», *Algérie-Actualité*, n° 1168, semaine du 3 au 9 mars 1988, p. 15.

(42) ZEMZOUZ (Z.), «Le politique et le reste», *Révolution africaine*, n° 1283, 6 octobre 1988, p. 12.

(43) Idem.

(44) 24-25 décembre 1987.

(45) BELKACEM (K.), «Pour un socialisme crédible», *Algérie-Actualité* n° 1158, semaine du 24 au 30 décembre 1987, p. 9.

(46) ZEMZOUZ (Z.), «le politique et le reste», *Révolution africaine* n° 1283, 6 octobre 1988, p. 12.

tamment de pain, de rêves et de mythes qu'à la date même où paraissait l'hebdomadaire du Parti, les émeutes ont commencé. Le Parti n'était plus le siège de la réflexion doctrinale, quand bien même la revendiquait-il. Théoriquement, il n'aurait pas dû avoir à la revendiquer, étant donné l'organisation politique de l'Algérie, et le rôle que la constitution assigne au Parti, c'est-à-dire la définition d'une politique et son contrôle. Il semble que ce ne soit plus le cas dans la réalité vécue et que cette conception soit remise en cause; le Parti se trouve dans une position de défense et de blocage pour avoir perdu ses prérogatives, pour avoir voulu ignorer les causes des phénomènes de mécontentement, et en rejeter les effets avec les réalités du vécu. Un de ses idéologues écrit dans *Révolution africaine* : «Nous n'avions pas cessé de dire que cette vision techniciste et économiste des choses ne peut que restreindre la dimension et la portée des réformes. Parce que nous pensions, à juste titre, que d'autres facteurs d'ordre idéologique, politique, social et culturel, devraient être pris en compte dans ce type de réflexion...» (47). Mais l'État a une approche où l'espace du politique n'est pas intégré dans les mêmes termes. «Or, qui peut prendre en charge le débat qu'induit ce travail de réflexion et de conception si ce n'est le Parti du FLN et toutes les Organisations de masse qu'il dirige ? (48)».

Le discours du Président Bendjedid, le 19 septembre 1988, en reprenant à son compte les critiques de la doxa : mauvaise gestion des affaires de l'État, pénuries endémiques, bureaucratie, jettera en pâture aux citoyens, et les responsables de l'État et ceux du Parti, renvoyant dos à dos les antagonistes. Ce discours s'est voulu provocateur. En effet, «le Chef de l'État... n'a pas choisi le ton neutre, les allusions, les euphémismes indolores..., il s'est attaché à stigmatiser avec fermeté les insuffisances et les lacunes» et a demandé à ceux qui ne peuvent plus assumer leurs responsabilités de partir» (1). Par contre, de cette «analyse d'un réalisme exempt de la moindre complaisance» (49) aucune proposition n'émerge, aucun projet de société n'est avancé, comme ce fut le cas dans un discours identique par le ton et le fond, prononcé l'année précédente. Il faut tout de même souligner que, cette fois-ci, toutes les composantes de la société algérienne ont fait l'objet de critiques, si ce n'est d'abus de langage : les hommes politiques – ils en ont l'habitude – les responsables des unités économiques parce qu'ils gèrent mal, le secteur privé parce que «certains ont amassé des fortunes colossales en un laps de temps très court» (50), les citoyens parce qu'ils consomment trop et passent leur temps à contourner les pénuries et enfin la minorité de citoyens dont les enfants sont scolarisés dans des établissements non algériens, les «nouveaux harkis» dont il a proposé le départ d'Algérie, «s'ils n'étaient pas contents». On ne pouvait pas mieux réussir la conjonction des mécontentements.

(47) Ibidem.

(48) Ibidem.

(49) E.M., «Le langage patriotique», *El-Moudjahid*, n° 7239, 21 septembre 1988, p. 1.

(50) Discours du Président Bendjedid, *El-Moudjahid*, 20 septembre 1988, p. 3.

En revanche, ce que ce discours met en relief et fait apparaître comme déterminant pour le devenir de l'Algérie, c'est l'autonomie des entreprises présentée comme une démarche technique intégrée à un processus politique global appelé décentralisation, lutte contre la bureaucratie, rapprochement entre l'Administration et l'administré.

-Dans la conjoncture difficile, mais surmontable, que le pays traverse, il n'y a pas d'autres choix, d'autres alternatives, ni de recours possibles pour sortir la société de son marasme actuel : les réformes appliquées au secteur de l'économie, de l'éducation et de la culture sont non seulement vitales, mais, qu'on le sache, irréversibles» (51).

Ce langage «que nombre d'Algériens souhaitaient entendre», décrit et entérine des comportements contradictoires dans la vie quotidienne qui «re-mettent en cause les attributs de la souveraineté et de la dignité (Karama)» (52). Car il est vrai «que les maux sociaux apparus se sont conjugués avec des phénomènes, des actes, et des tendances où l'administration bureaucratique, la piètre représentation électorale et l'absence de crédibilité de certaines instances, ont réduit l'impact des mérites et des moyens considérables engagés par le Parti et l'exécutif» (53).

Il s'agira donc d'offrir des chances égales à tous, de faire appel aux compétences dont dispose le pays pour donner un sens aux réformes, «dès lors qu'elles ne tombent pas sous les fourches caudines d'une médiocratie bureaucratique qui a juré leur perte» (54).

C'est donc bien de l'État et de ses structures qu'il s'agit, paralysés par l'attentisme général. Les lois elles-mêmes subissent l'arbitraire des structures subalternes, «dotées du pouvoir de les contrarier par une lecture restrictive, immobilisante» (55).

Ce discours du Président Bendjedid arrive au terme des première et deuxième phases de la préparation du VI^e Congrès, annoncé pour le début du mois de décembre, et paradoxalement c'est au Peuple, exclu des débats, qu'il est fait appel : «Les orientations, la pensée et la doctrine qui doivent présider à la mise en œuvre des réformes économiques doivent être puisées dans le Peuple» (56).

Par ailleurs, les militants chargés «d'enrichir» les documents du Congrès sont aussi critiques vis à vis de l'exécutif que l'est le Président dans son discours : «les militants n'ont pas hésité à relever les insuffisances et contradictions observées ces dernières années dans la marche du développement. Les problèmes engendrés par la restructuration des entreprises, ceux relatifs à l'assainissement financier, à l'application des textes du statut gé-

(51) BELKACEM (K.), éditorial, «Chimères et réalités», *Algérie-Actualité*, n° 1197, semaine du 22 au 28/09/1988, p. 7 (souligné dans le texte).

(52) Ibidem.

(53) Ibidem.

(54) Ibidem.

(55) Ibidem.

(56) DEBBIH (A.), «le sens des responsabilités», *Algérie-Actualité*, n° 1197, semaine du 22 au 28 septembre 1988, p. 8.

néral du travail, l'apparition de phénomènes contraires à nos valeurs, tels que le gain facile, l'extension du marché noir, les freins bureaucratiques, le trafic d'influence» (57) seront au centre des débats. C'est le procès de l'État qui est en cours, et il semble bien que les militants du Parti ne souhaitent pas «un Congrès de cadres (de l'État), mais un Congrès de militants» (58).

La réponse officielle du Parti – par l'intermédiaire d'un appel de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (U.G.T.A.) –, tout en s'alignant sur le contenu général du discours du Président, précisera les ambiguïtés et les rôles de chacun, notamment en interprétant les «non-dits». Ainsi, «le Chef de l'État a dit tout haut que les masses sont victimes dans leurs conditions de vie et dans leur pouvoir d'achat, des agissements criminels des spéculateurs, des affairistes et des corrompus, d'une part, et de l'incompétence et de l'irresponsabilité de certains de ceux qui ont à tous les niveaux, la charge d'appliquer les décisions politiques et la loi, d'autre part» (59). La réponse de l'UGTA à cette situation, dénoncée par le Président lui-même, consistera à exprimer ses «profondes inquiétudes face à la dégradation continue du pouvoir d'achat et au non-règlement de certains des problèmes socio-professionnels, situation qui a pour origine première... l'incompétence de certains de ceux qui ont en charge la gestion directe des affaires économiques du pays» (59), c'est-à-dire, exprimé d'une façon plus claire, l'exécutif.

Le lendemain de cet appel, une réunion Gouvernement-Parti-UGTA a «permis de débattre de l'aggravation des contraintes économiques externes provoquées par la véritable agression menée contre nos moyens de paiement extérieurs, et au-delà, contre notre développement indépendant et en définitive contre les conditions de vie des travailleurs» (60). L'inépuisable langue de bois ressurgissait et il n'était plus question, en ce moment, de bureaucratie, de corruption, d'enrichissement illicite, d'incompétence, mais de crise économique mondiale et de chute des moyens de paiement. Pourtant, dans son discours, le Président avait bien noté que «la situation économique était certes difficile, mais maîtrisable... qu'il fallait surtout maîtriser les insuffisances... et que chacun assume pleinement ses responsabilités»(61).

Apparemment ce discours aura surpris «ceux qui se croyaient détenteurs d'une sorte de légitimité, qui ne pouvaient souffrir aucune contestation, ni critique..., qui ont investi les appareils d'État et les différents relais du système pour en faire des goulets d'étranglement où toutes les directives de la direction politique se vident de leur substance» (62). Pour ceux-là, les

(57) M.H., «Débats francs et responsables», *Algérie-Actualité*, n° 1197, semaine du 22 au 28 septembre 1988, p. 8.

(58) SENTAR (S.), «A basse altitude», *Algérie-Actualité*, n° 1197, semaine du 22 au 28 septembre 1988, p. 9.

(59a) et (59b) Appel de l'U.G.T.A., *El-Moudjahid*, 4 octobre 1988, p. 4.

(59b) A.P.S., «Défense du pouvoir d'achat des travailleurs et dynamique de croissance économique», *El-Moudjahid*, 5 octobre 1988, p. 6.

(60) *El-Moudjahid*, 20 septembre 1988, n° 7238, p. 1.

(61) *Ibidem*.

(62) «La ligne de démarcation», *Algérie-Actualité*, semaine du 6 au 12 octobre 1988, p. 7.

grèves qui s'étendent, les manifestations aussi, ce sont «des grèves encouragées et commanditées dont le seul but est de perturber la machine économique,... certains responsables jettent de l'huile sur le feu et lancent des centaines d'ouvriers dans la spirale de l'absurde» (63). Ces grèves sont présentées comme une réponse aux «réformes en profondeur au plan des structures économiques... qui ne sont en fait que de simples réaménagements dictés par le bon sens» (64). Faire grève est une forme d'anti-patriotisme, comme «de stocker de la semoule, la faire disparaître du marché et faire dresser le spectre de la famine» (65).

La réponse de l'État sera de remettre en cause le Parti et le Syndicat unique : «Les arrêts de travail déclenchés n'avaient rien de spontané... En d'autres termes, on veut bien que l'État renonce à sa tutelle directe sur les entreprises, mais en revanche certains courants, parallèles aux syndicats et organisations de masse, ne sont pas prêts à lâcher leur base électorale» (66).

Pour l'État, les grèves sont le fait du Parti et du Syndicat qui refusent les réformes économiques et surtout l'autonomie des entreprises. Et chacun, Parti ou État, voit dans l'autre l'initiateur des mouvements de mécontentement alors que chacun sait qu'un mouvement incontrôlable est en train de se produire parce qu'il est l'aboutissement d'un quart de siècle de pénuries, d'austérité et de «tensions» que les Algériens vivent comme une éternelle injustice et que les responsables politiques n'ont jamais voulu comprendre, ou n'ont jamais voulu faire l'effort de comprendre.

B. RÉFORME POLITIQUES

«La dictature du Parti Unique et l'absence totale de liberté d'expression aboutissent obstinément aux mêmes résultats : pénurie, famines, privilèges de la caste dirigeante, inégalités, d'où mécontentements, d'où révoltes, d'où répression, prisons, camps, exécutions, d'où explosion, d'où répression... Ainsi de suite» (67).

Ce schéma, classique pour avoir déjà servi ailleurs, n'était pas envisageable. D'ailleurs ce ne peut être le Peuple algérien qui a manifesté son mécontentement, ce sont des Algériens qui se sont livrés (68) à «ces actes de destruction qui ont porté atteinte à la renommée de l'Algérie et causé préjudice aux symboles de la révolution» (69) !

(63) Ibidem.

(64) Ibidem.

(65) Ibidem. Le responsable de cette situation ayant perdu son poste à la suite de la restructuration du Gouvernement consécutive aux événements d'octobre, a été récompensé et occupe actuellement le poste de conseiller au premier Ministère, chargé particulièrement des négociations financières des prêts à l'Algérie.

(66) A.A., «Les vrais acquis», *Algérie-Actualité*, n° 1299, semaine du 6 au 12 octobre 1988, p. 7.

(67) ROY (J.), «L'alibi de la non-ingérence», *le Monde*, 15 oct. 1988.

(68) E.M., «L'action civique des forces saines», *El-Moudjahid*, 10 oct. 1988, p. 1.

(69) Déclaration du Ministre de l'Intérieur, *El-Moudjahid*, 10/10.88, p. 3.

Les émeutes et leur répression ne peuvent être le propre que des régimes «fascistes» comme le Chili, et les morts d'enfants le résultat de l'occupation de territoires par un envahisseur. La «révolution algérienne» ne pouvait admettre d'être atteinte dans les symboles qu'elle s'est évertuée à entretenir depuis un quart de siècle, malgré des pratiques dénoncées par la rumeur et publiquement avouées aujourd'hui.

La démarcation qui a été opérée entre «le Peuple algérien» et «certains Algériens» relève de la distinction constamment effectuée entre «bons Algériens» – les «forces saines» – et «mauvais Algériens» «poussés au pillage, avec l'intention sournoise d'affamer les familles pour mieux les manipuler...» (70).

Il s'agissait aussi, par le biais de provocations primaires, d'apeurer les classes moyennes dans leurs biens et leurs intérêts, afin qu'elles retirent ainsi leur appui aux manifestants.

L'accalmie relative, une fois la tragédie consommée, viendra après le discours du Président de la République annonçant de «profonds changements» annonceurs de «réformes politiques dans tous les domaines» (71). Ce message à la Nation renferme plusieurs volets, dont certains avaient déjà constitué les thèmes de son précédent discours du 19 septembre.

Après le rappel, devenu constant, de la sécheresse, de la crise économique, de la baisse des revenus des hydrocarbures, du poids de la dette, des catastrophes naturelles, des promesses quant aux mesures à prendre en matière de hausse des prix et de pouvoir d'achat constituent le deuxième volet. Il semble bien que ce gouvernement «d'hommes de dossiers» – ou plus précisément de certains dossiers – n'ait pu venir à bout de ce programme puisque huit mois plus tard c'est l'UNJA (79) qui demande à la population de s'unir pour «agir ensemble contre les pratiques illégales des affameurs du Peuple», l'État ayant reconnu son impuissance dans le contrôle de cette situation» (73). Le point de rupture dans ce message concerne les aspects politiques. Les mesures annoncées remettent en cause vingt cinq ans d'acquis et de principes. D'autre part leur formulation rejoint celle de l'UGTA et du Parti critiquant les réformes économiques.

Révolution africaine titrait quelques jours plus tôt : «le Politique et le reste» (74). «On ne peut procéder à des réformes économiques, agricoles, éducatives et administratives sans aborder les réformes politiques», soulignait le Président. C'est ce que réclamait l'organe officiel du FLN. Cependant les uns se situaient dans le cadre institutionnel et partisan du moment, tandis que le Président, en proposant des réformes politiques, voulait «éliminer ainsi le monopole de la responsabilité» pour permettre aux «institutions officielles de l'État» – certaines ne l'étaient pas apparemment et on se demande quel était leur objet – «qu'il s'agisse du Parlement ou autres, de jouer leur rôle dans le contrôle et le suivi».

(70) E.M., «L'action civique des forces de l'Intérieur», *El-Moudjahid*, 10 octobre 1988, p. 1.

(71) *El-Moudjahid*, 11 octobre 1988, p. 3.

(72) Union Nationale de la Jeunesse Algérienne : organisation de masse du FLN.

(73) A.F.P., «Protestations contre les hausses du Ramadhan», *le Monde*, 20 avril 1989, p. 33.

(74) Cité plus haut.

Enfin, autre volet abordé, celui des hommes. Ces réformes «ouvriront sans exclusive aucune, la porte aux véritables compétences nationales», laissant supposer que certaines d'entre elles ont failli dans leur gestion. Ainsi, «d'autres mesures ont été décidées à l'encontre des personnes qui ont nui et n'ont pas été à la hauteur de la responsabilité placée en eux, et ce, quel que soit leur niveau». Le verdict est sévère et semble annoncer une véritable épuration. Contentons-nous seulement de constater que les plus concernés par la gestion du pays, et donc par les difficultés économiques et sociales, continuent à gouverner, ce qui nous autorise soit à douter de la formation des élites politiques depuis un quart de siècle, soit à admettre que les chasses sont toujours bien gardées et les réseaux toujours bien en place. Lorsque le champ politique a toujours été parcouru d'une multitude de réseaux concurrentiels si ce n'est conflictuels, nous sommes amenés à douter d'une réelle transformation de la société politique algérienne et d'une évolution vers la démocratie. Ce ne sont pas des réformes politiques brutales qui changeront les méthodes de gouvernement lorsque l'on sait que le personnel politique dominant, celui qui détient ou a détenu véritablement le pouvoir de décision – et il n'est pas nombreux – est toujours opérationnel. Ce n'est pas parce que l'on dénonce publiquement la corruption, l'incompétence et la bureaucratie que l'on peut estimer définitivement abolis ces phénomènes. Et ce n'est pas parce que l'on regrette le mépris dans lequel a été tenue la société civile – que l'on vient de découvrir – qu'elle sera réhabilitée.

Déjà, les propositions de réformes politiques sont présentées par les clercs et les idéologues du régime comme un processus en gestation depuis une décennie, et non comme une revendication de la société-civile. Car «ce n'est pas un fait nouveau... que ces militants (du Parti FLN) ont approuvé depuis le 4^e Congrès les nécessaires changements à opérer dans la société. Le 5^e Congrès reflète sans ambiguïté la tendance novatrice des orientations politiques et économiques illustrées par la Charte enrichie de 1986 et enfin par le discours sur l'état de la Nation en décembre 1987 et le 19 septembre 1988» (75).

En clair, depuis qu'il est pouvoir, le Président Bendjedid, a voulu démocratiser les institutions, mais «devant l'inertie déclarée, assimilée à une forme de résistance passive de certaines institutions aux réformes» (76), il a été contraint d'en appeler publiquement à la conscience des responsables du Parti et de l'Exécutif afin qu'ils surmontent leurs divergences idéologiques et politiques» (77). Ce serait donc bien la preuve que le Secrétaire Général du Parti FLN et Président de la République a été dans l'incapacité de promouvoir et de faire admettre et appliquer des réformes économiques qui auraient limité le pouvoir politique et financier des tutelles, ainsi que des réformes politiques que la nomenklatura refusait officiellement au nom du dogme et de l'orthodoxie, alors qu'il s'agissait d'intérêts personnels immédiats.

(75) BELKACEM (K.), «Démocratie en otage», *Révolution africaine*, n° 1206, semaine du 24 au 30 novembre 1988, p. 7.

(76) et (77) *Ibidem*.

CONCLUSION

Considéré depuis près d'une année comme un congrès ordinaire, préparé, selon un protocole et un rituel auxquels ont habitué les précédents forums, pour approuver des résolutions conçues à l'avance sur la réforme des entreprises et en vue de la réélection du Secrétaire Général du Parti, seul et unique candidat à la Présidence de la République, le 6^e Congrès du FLN s'est mué en Congrès extraordinaire sous l'action des manifestants d'octobre 1988.

Il y sera notamment question de «ressourcement», c'est-à-dire que le Parti du FLN devra redevenir un «Front», susceptible d'accueillir toutes les «sensibilités», et se transformer en Parti de masse et non d'avant-garde comme c'était le cas. Le débat, maintenu clos depuis l'indépendance de l'Algérie, a été rouvert. Mais seule l'acceptation et la mise en pratique du multipartisme signifiera la volonté d'une véritable démocratie (78), à la condition, aussi, de réformer la loi sur l'information, ouvrant l'accès à des moyens d'information indépendants et de définir un cadre légal de financement pour les partis d'opposition au même titre que pour le FLN.

Pour l'immédiat, le «consensus vertical... qui n'a fait que retarder d'autres explosions», appuyé sur la rente pétrolière qui a servi «d'écran aux crises politiques, sociale et culturelle» (79), semble définitivement aboli. Et les militants du Parti se doivent d'accepter «le ressourcement au sein d'un FLN rénové dont ils constitueront assurément la force motrice d'une société civile...» (80). Ce qu'il faut considérer comme déterminant dans les propositions de réformes que le Congrès va envisager, c'est que «le projet de société auquel l'Algérie aspire, vise à opérer une rupture» avec toutes pratiques passées de contrainte arbitraire «à exclure la peur et le terrorisme du champ politique et social. C'est un cancer que le système non démocratique avait érigé en 1962 en instrument» (81).

La première étape, le premier volet de réforme soumis au référendum populaire et non au Congrès, va concerner une modification de la constitution, considérée comme une réforme technique et non comme un texte idéologique. La seule lecture politique que l'on peut en faire concerne les modalités de recours à la volonté du Peuple, ainsi que la disposition contenue dans l'article 104. En effet, désormais, le Chef de l'État «incarne l'unité de la Nation» et n'est plus, comme par le passé, «l'incarnation de l'Unité de l'État et du Parti».

(78) Le Secrétaire Général du Parti l'a notamment déclaré dans son discours d'ouverture du VI^e Congrès. Le multipartisme sera cependant admis dans la nouvelle constitution, proposée sous forme de référendum, après la tenue du VI^e Congrès, sous forme «d'associations politiques». Il faudra attendre la nouvelle loi électorale pour que le concept soit précisé.

(79) BELKACEM (K.), «Nous sommes le FLN», *Algérie-Actualité*, n° 1204, semaine du 10 au 16 nov. 1988, p. 7.

(80) BELKACEM (K.), «Nous sommes le FLN», *Algérie-Actualité*, n° 1204, semaine du 10 au 16 novembre 1988, p. 7.

(81) Ibidem.

Le chef de l'État se démarque du Parti et veut se placer «au-dessus de la mêlée». On peut se demander dans quelle mesure il pourra adopter cette «mentalité» constitutionnelle à partir du moment où il reste et restera le président du Parti FLN (82), même «ressourcé» comme le souhaitent les lignes directrices du second volet des réformes politiques. Les aménagements techniques se rapportent aux rapports nouveaux du Chef de Gouvernement et de l'Assemblée Populaire Nationale. Le Chef du Gouvernement est doté d'un grand nombre de prérogatives dont celle, concurremment avec le Président de la République, de convoquer l'APN en session extraordinaire. En revanche, et c'est une nouveauté, il est politiquement responsable devant elle et en cas de refus de la confiance il est tenu de remettre la démission de son Gouvernement au Président de la République. L'APN exerce donc un contrôle sur l'action du Gouvernement. Ce contrôle, faut-il le préciser, s'exerce a priori, puisque le Gouvernement soumet son programme à l'APN qui peut l'adopter, l'amender, ou le rejeter; il s'exerce également a posteriori puisque l'action du Gouvernement est soumise annuellement à un débat à l'A.P.N. qui peut être sanctionné par un vote de confiance (art. 114-II et 114-V°).

Les lignes directrices du second volet des réformes politiques, seront, selon les statuts du Parti FLN, débattues à la base, puis ensuite au Congrès. Étant donné leur caractère idéologique, elles ne pouvaient pas être soumises directement à la sanction du Peuple mais devaient être présentées d'abord aux militants du Parti. En effet elles impliquent des changements immédiats, tant au niveau de la Charte Nationale et de la Constitution qu'au niveau des lois, notamment de la loi électorale. Car ces propositions de réformes remettent en cause un ensemble de fondements acquis depuis un quart de siècle, notamment par l'introduction du pluralisme.

La question du multipartisme demeure cependant assez ambiguë. D'une part «l'action politique développée à la base peut conduire à terme au pluralisme politique»; d'autre part, «le multipartisme ne peut en aucun cas être octroyé dès le départ». L'on sait maintenant qu'après avoir refusé le multipartisme, la nouvelle constitution admet les «associations politiques» (83). Seule la nouvelle loi électorale pourra nous éclairer et surtout préciser ce concept d'association politique.

Ce qu'il faut par contre souligner, c'est que ce n'est ni le Secrétaire général du Parti du FLN, ni le Bureau politique, ni le Secrétariat permanent du Parti – organes essentiels du Parti – mais la Présidence de la République qui a annoncé, à quelques jours d'intervalle, les «profondes réformes politiques» promises par le discours du Président en réponse aux émeutes. C'est l'exécutif qui a pris le pas sur le gardien de l'orthodoxie du régime algérien.

Cependant, malgré cette démarche particulière et une procédure inhabituelle, ce projet sera formellement soumis à un débat au niveau des *kasmas* du Parti pour être éventuellement «enrichi». Cette procédure, si elle respecte les traditions, entame ou pour le moins dévalue la crédibilité du Parti et de son appareil bureaucratique, dans la mesure où aucune de ses institutions

(82) Depuis le VI^e Congrès, Chadli Bendjedid est devenu président du Parti FLN.

(83) A l'heure actuelle, 22 associations politiques ont été officiellement déclarées.

n'a participé à l'élaboration de ces projets. Ceux-ci émanent de la Présidence de la République, donc de l'Exécutif, et non du Parti qui est, de ce fait, banalisé. Les relations Parti-État qui, selon les moments, ont connu des situations ambiguës, sont aujourd'hui apparemment clarifiées, bien que, par certains aspects, il ne s'agisse que d'une «séparation de corps». Ce qui est souhaité, c'est que le FLN redevienne ce qu'il était pendant la guerre de Libération Nationale, un Front englobant une diversité de «sensibilités», exprimant des opinions différentes derrière un unanimité de façade (84).

Aussi, si le premier document peut être interprété dans sa globalité comme un simple aménagement technique de la constitution, le second projet est une réforme éminemment politique qu'il faut interpréter comme telle, étant donné les ambiguïtés et la contradiction qu'elle renferme, et non en faire une inutile exégèse juridique comme certains clercs plus ou moins médiatiques l'ont tenté. Nous ne pouvons ignorer que ce dernier texte s'articule autour de deux discours contradictoires, celui du procès du Parti et celui de l'exclusive pour qui ne se reconnaît pas en lui.

Fawzi ROUZEIK*

(84) Voir HARBİ (M.), *Le FLN, Mirage ou Réalité*, Éd. Jeune - Afrique.

* Professeur à l'Institut d'Études Politiques d'Alger.